

16COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015

L'an Deux Mil Quinze, le seize novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARNIER Gérald, Maire.

Etaient présents : Mrs GARNIER Gérald, BENOIST Jack, BARRET Jean-Claude, MARTIN Jean-Daniel, LE BORGNE Christian, DAVID Jean-Luc, VOISIN Serge, MEYER Emmanuel, MARTIN Alain et Mmes MARIN Sylvie, CHATENET Christine, BERNARD Françoise, ESNAULT Jeannick, OLLIVIER Virginie, LOUW Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme CHATENET Christine

Date de la convocation : 12 novembre 2015

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé.

→ DROIT DE PREEMPTION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- habitation cadastrée section 011 B n° 482 et 564, sise 5 rue de l'Eglise, Armenonville pour une contenance totale de 32a 39ca.
- habitation cadastrée section AE n° 314, 25 rue de Montplaisir, Baillolet pour une contenance totale de 8a 99ca.

→ CONVENTION CADRE UNIQUE – ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CDG DE LA F.P.T. 28

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, l'adhésion de principe aux missions facultatives du Centre de Gestion 28, et d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention-cadre jointe, et en fonction des besoins de la collectivité, les demandes d'interventions afférentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à l'ensemble des missions facultatives susvisées, développées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'EURE-ET-LOIR (CdG28),

APPROUVE les termes de la convention-cadre et ses annexes jointes,

AUTORISE l'autorité territoriale ou son représentant dûment habilité :

- d'une part à recourir aux prestations facultatives en tant que de besoins,
- d'autre part à signer tous documents dans le cadre précité (à savoir la convention-cadre et les demandes d'intervention nécessaires, etc...).

PREND ACTE qu'à la signature de la présente convention et d'un commun accord, les conventions préexistantes de même nature portant sur la réalisation d'une ou plusieurs missions facultatives conclues entre le CdG 28 et la collectivité, sont résiliées de plein droit (à l'exception des conventions d'adhésions aux contrats groupe collectifs assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé ; assurance garantie maintien de salaire ; action sociale).

PREND ACTE que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaire pour la collectivité ; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration du CdG28.

→ PERSONNAL COMMUNAL – MAINTIEN REGIME INDEMNITAIRE POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- Pour l'année 2016, d'attribuer le régime indemnitaire au personnel communal comme suit :

- Personnel bénéficiaire :
 - Filière administrative et technique
 - Agents à temps complets et non complets.
 - Agents titulaires et stagiaires.
- Liste des primes attribuées :
 - Indemnité d'Administration et de Technicité – I.A.T.
 - Indemnité d'Exercice des missions – I.E.M.
 - Indemnité horaires pour travaux supplémentaires – I.H.T.S.
- Taux appliqués :
 - I.A.T. et I.E.M. Agents des services administratifs et techniques.
 - I.H.T.S. Agents Administratifs

- Ces primes seront versées mensuellement, au prorata du temps effectué par chaque agent, indexées sur la valeur du point de la fonction publique et feront l'objet d'un arrêté individuel.

- Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'enveloppe des primes 2016 reste identique à 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

→ DEMANDE DU LOCATAIRE DE PONT SOUS GALLARDON

Monsieur le Maire informe qu'un locataire d'un logement appartenant à la commune, et pour lequel il n'y a pas l'électricité dans le garage, a fait l'acquisition d'un véhicule électrique. La mairie a demandé un devis auprès de l'entreprise LEROY qui s'élèverait à 958.34 € TTC. Le locataire est d'accord pour payer 50 % des travaux.

Monsieur BARRET Jean-Claude se pose la question si légalement, le propriétaire n'est pas dans l'obligation de fournir l'électricité dans un garage locatif.

Monsieur MEYER Emmanuel lui répond qu'il n'y a aucune obligation.

Monsieur DAVID Jean-Luc propose de faire faire les travaux et d'augmenter le loyer par la suite.

Le Conseil Municipal refuse à 14 voix de participer à 50 % mais n'est pas contre que le locataire prenne les travaux à sa charge. Monsieur MARTIN Alain s'abstient.

→ TRANSFORMATION DU POS EN PLU

Le POS (plan d'occupation des sols) ne sera plus valide à la fin de l'année 2015.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission de l'urbanisme afin de commencer notre PLU (plan local urbanisation) le plus rapidement possible, la date retenue est le 1^{er} décembre 2015 à 20 h 30.

Monsieur DAVID se renseigne auprès des cabinets d'études et attire l'attention à ce que l'on réfléchisse bien à ce que l'on souhaite, car il ne sera plus possible de revenir sur les décisions prises.

→ INVITATION A LA FOIRE DE BEVILLE LE COMTE

Monsieur le Maire fait lecture d'une invitation du Conseil d'administration du Foyer d'Education Populaire de Béville Le Comte pour le dimanche 22 novembre 2015 à 11 h 00.

→ AVENIR DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire énonce les différentes orientations suite à la réforme des collectivités territoriales (loi NOTRe) pour la commune à savoir :

- 1/ que la commune reste telle quelle ou fusionne avec une commune voisine pour former une commune nouvelle (avec Gallardon par exemple)
- 2/ dans le cadre du renforcement des intercommunalités de la loi NOTRe, rallier l'intercommunalité Chartres Métropole ou la future intercommunalité des franges franciliennes.

Monsieur BENOIST Jack pense qu'il est trop tard pour décider d'un regroupement de communes pour l'année 2015 car la décision devait être prise avant le 31 décembre 2015.

Monsieur MEYER Emmanuel explique qu'il y a cette loi mais néanmoins, qu'il y a toujours la possibilité de rester seul.

Monsieur MARTIN Alain demande à Monsieur le Maire des retours sur la réunion avec Monsieur GORGES du lundi 9 novembre 2015. Monsieur le Maire lui répond que le président de Chartres Métropole nous a simplement exposé comment fonctionne l'agglomération Chartraine.

Monsieur MEYER Emmanuel explique que les Communautés de communes vont grossir et qu'il faudrait que l'on se regroupe nous aussi avec d'autres communes.

Madame MARIN Sylvie explique que dans la future CCVV avec l'intégration de la nouvelle commune d'Auneau Bleury St Symphorien, cette dernière sera représentée par 13 délégués communautaires sur 27 au sein du nouveau conseil communautaire.

Monsieur BENOIST Jack prend la parole pour expliquer son mécontentement suite à la réunion de la CCVE car après que le Président de la CCVE ait indiqué que la source de la poivrette était réhabilitée ce qui voulait DIRE que la déviation ne passerait pas à Bleury. Personne n'a parlé que le tracé centre de cette déviation passait au pied de notre puit.

Madame MARIN rapporte les informations du dernier conseil communautaire (commission environnement du 22 septembre 2015) sur l'évolution du classement des forages selon le SDAGE. Le château d'eau de Bailleau sous Gallardon serait classé en classe 4 « captage prioritaire » (par rapport à la présence de nitrates) et que ce classement nous oblige à programmer des études BAC.

Monsieur DAVID Jean-Luc pense qu'il faudrait changer de laboratoire d'analyse.

Monsieur GARNIER Gérald informe qu'une réunion d'information aura lieu le 30 novembre à 20 h 30 à Maintenon sur Chartres Métropole, elle sera présidée par Monsieur GORGES et l'ensemble des élus est convié.

La commission communication se réunira le mardi 24 novembre à 18 h.

DIVERS

- Monsieur BARRET Jean-Claude :

- Informe qu'il est en attente de devis pour la plantation des peupliers à Baillolet
- Informe qu'une barrière fermée par un cadenas a été placée pour l'accès du lavoir de Bailleau. Une affiche explique qu'il faut s'adresser à la Mairie pour accéder avec un véhicule.
- Informe que le parking d'Harleville a été remblayé.
- Informe qu'avec Madame BERNARD Françoise, ils ont procédé au traçage des allées du cimetière d'Armenonville ainsi que l'établissement d'un nouveau plan.

- Informe que la mise en place du carnet de bord des véhicules municipaux fonctionne bien et il en ressort que c'est le tracteur qui consomme le plus.
- Demande que les pommiers à l'assainissement d'Harleville soient enlevés et remplacés par une haie.
- Informe qu'il a un rendez-vous le mardi 17 novembre 2015 pour établir un devis pour une salle de classe préfabriquée en vue des prochains travaux de la Mairie.

- Madame OLLIVIER Virginie :

- Trouve inesthétique la poubelle de verre, Place de la Gare à Pont-sous-Gallardon et demande que l'on puisse la changer de place. Elle remarque également que cela amène des dépôts sauvages. Monsieur le Maire lui répond que le conteneur doit rester visible aux usagers et soit accessible au véhicule collecteur. Quant à la dépose sauvage, il ne peut interdire l'incivilité des personnes ou des administrés.
- Fait note d'une demande d'un locataire de Pont-sous-Gallardon, appartement qui appartient à la commune, pour des travaux d'électricité. Monsieur le Maire lui répond qu'un devis avait été établi mais que l'entreprise n'a pas voulu faire les travaux malgré le devis signé.

- Madame MARIN Sylvie :

- Informe qu'un panneau d'interdiction aux 12 tonnes, Rue de l'Ancienne Gare a été posé. Monsieur le Maire lui répond qu'il est étonné et va se renseigner car aucun arrêté préfectoral n'a été reçu en Mairie.

Monsieur BENOIST Jack :

- Informe qu'il a vu les employés municipaux le lundi matin 16 novembre et s'est étonné de voir qu'ils ne savaient pas quoi faire durant la semaine, que rien n'avait été programmé et aucun planning défini. Monsieur le Maire répond que les agents techniques connaissent les tâches qu'ils leur sont attribuées surtout quand on connaît leur ancienneté mais il est envisagé de leur faire une fiche de travail.

- Monsieur LE BORGNE Christian :

- Demande si nous avons reçu les résultats de l'étude de sécurité mise en place sur la commune. Monsieur le Maire lui répond que non.
- Demande où en est la pose de bornes électriques du SDE 28. Monsieur le Maire lui dit qu'il est en attente du SDE 28 pour la pose et que le dossier a été renvoyé dans leurs locaux.
- A étudié le renouvellement des ordinateurs de la salle informatique suite à la demande de la directrice de l'école primaire, lors du conseil d'école du jeudi 12 novembre 2015. Le coût s'élèverait à 750 € par poste, et l'achat de quatre serait suffisant. Madame MARTIN réfléchit à une solution.

- Monsieur DAVID Jean-Luc :

- Demande à ce qu'une haie végétale soit plantée entre le poteau EDF et la clôture pour que les voitures sortent au niveau du bateau du trottoir afin de sécuriser l'accès au parking d'Harleville. Monsieur BARRET Jean-Claude lui répond qu'elle sera plantée.

- Monsieur VOISIN Serge :

- Demande que l'on trace un passage piéton en face du restaurant de « La mère aux cailles ». Monsieur le Maire lui répond que dans le virage, malheureusement, il sera compliqué de le voir.

- Monsieur MARTIN Alain :

- Signale un problème de ligne téléphonique sur Armenonville suite à un accrochage avec un engin agricole, il se demande si les lignes ne seraient pas trop basses ?

- Monsieur MEYER Emmanuel :

- Remercie les employés municipaux pour leur réactivité quant à la pose de pierre au lavoir de Bailleau.
- Demande que l'on réunisse la commission des travaux. Elle aura lieu le mardi 08 décembre 2015 à 20 h 30.
- Profite de l'intervention de Monsieur BENOIST Jack pour faire un compte-rendu de la commission du personnel qui s'est tenu lundi 09 novembre 2015. Les trois agents techniques ont été reçus, il a été établi des discussions sur le fonctionnement hebdomadaire de travail. Il a été rappelé que des fiches de poste existaient et qu'ils avaient des tâches précises à respecter. Le matériel municipal doit rester dans les ateliers, le matériel ainsi que les véhicules ne sont pas nominatifs et que chacun avait les mêmes clés.

- Propose de mettre en valeur leur travail en faisant appel à leur créativité pour éventuellement décorer les ronds-points de la commune, par exemple.
- Annonce que la barrière sur le parking de l'école maternelle est toujours baissée et que les véhicules circulent. Monsieur le Maire lui répond qu'elle a été baissée pour permettre aux riverains d'accéder chez eux car des travaux ont été réalisés Impasse de l'Ancien Pavé et que la route a dû être barrée le temps des travaux.
- Dit ne pas avoir reçu par mail le règlement intérieur des NAP de l'école maternelle envoyé par le secrétariat de Mairie le 05 novembre 2015. Il informe qu'un certain nombre de parents ne sont pas contents et se plaignent d'un manque de souplesse relatif à ce règlement. Monsieur LE BORGNE Christian est étonné car le problème n'a pas été soulevé lors du conseil d'école du vendredi 06 novembre 2015.

La séance est levée à 23 h 00.

Une administrée demande que l'on refasse les lignes au sol devant le cimetière d'Armenonville pour être plus visible. Elle demande également si les locaux de l'aérodrome sont remis aux normes pour une ouverture d'un nouveau restaurant, elle s'inquiète de la concurrence avec la MERE AUX CAILLES. Monsieur le Maire lui répond qu'une étude est en cours suite à une demande faite par un traiteur à la Communauté de Communes du Val de Voise pour s'installer sur le site de l'aérodrome.

La présidente de l'association COL-BAG demande le positionnement du Conseil Municipal par rapport à la déviation. Monsieur le Maire lui répond que se sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Et les membres du Conseil ont signé le registre,

Les Membres,

Le Maire,

La Secrétaire,